

2008/181 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE COPRODUCTION AVEC LE REGARD SONORE POUR LA PRODUCTION D'UNE SERIE DE FILMS D'ANIMATION DE 26 X 4 MINUTES 30 INTITULEE «MOKO, ENFANT D'AFRIQUE» (DIRECTION DE L'EDUCATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 6 mai 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Cap Canal, la chaîne de télévision pour l'éducation propose sur son antenne des programmes de télévision à l'attention des enfants et de ceux qui les aident à grandir.

Afin d'élaborer sa grille de programmes Cap Canal coproduit des œuvres audiovisuelles avec les sociétés de production audiovisuelle.

Cap Canal et Le regard sonore souhaitent coproduire une série de films d'animation pour les jeunes enfants à partir de 4 ans dans l'objectif de répondre à leurs interrogations sur le monde qui les entoure.

Moko est un petit garçon de 6 ans qui s'interroge sur son environnement : pourquoi la terre est ronde, pourquoi le ciel est bleu. Sa curiosité est l'occasion de voyages et de rencontres aux confins de son imaginaire. Il reçoit donc à ses demandes une première explication poétique et fantasque, un conte original en provenance des 5 continents. Ce premier module de 3 minutes est suivi d'une explication plus rationnelle d'une minute 30 afin d'expliquer simplement les phénomènes observés.

Cap Canal participera à cette série d'un coût total de 442 875 euros HT.

Son apport sera de 12 000 euros HT en numéraire, soit une facture de 12 660 euros TTC.

Les autres partenaires à la production sont :

- Le regard sonore ;
- La chaîne Piwi ;
- Le CNC ;
- Des chaînes internationales. »

Vu ladite convention ;

Oùï l'avis de sa Commission Education – Petite Enfance ;

DELIBERE

1- La coproduction par Cap Canal d'une œuvre intitulée «Moko, enfant d'Afrique » est approuvée.

2- La convention de coproduction susvisée, établie entre la Ville de Lyon et la Société « Le regard sonore » est approuvée.

3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4- La dépense de 12 660 € TTC sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, article 205, fonction 213, programme ENV, opération CANAL, ligne de crédit 5840.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Y. FOURNEL